

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE.	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS.....	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale).....	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

8, Rue des Marronniers, A M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

Rédacteur en Chef : FRÉDÉRIC COURNET

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement
A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort
A Paris, chez MM. AUDUBOURG et C^o, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPREAUX

LES CUMULARDS

Lorsque la Commission chargée de recueillir et de classer les professions de foi, programmes et mandats de nos 555 honorables publiera le résultat de ses travaux, nous aurons alors la preuve irréfutable que les deux tiers au moins des députés sont partisans de l'abolition du cumul.

Un homme naïf, peu au courant des habitudes parlementaires, en conclurait ceci : nous allons donc enfin voir cette question résolue selon la volonté des électeurs.

La Chambre est en effet saisie de deux projets de loi sur le cumul, l'un de M. Barnard, député du Doubs, l'autre de M. Roques de Filhol.

Dussions-nous être accusé du pessimisme le plus invétéré, nous doutons fort que la Chambre consente à abolir le cumul, soit des fonctions purement électives, soit des fonctions salariées.

Il suffit de jeter les yeux sur nos assemblées délibérantes, pour se convaincre du ravage exercé chez nous par le fonctionnarisme. Etre député, conseiller général, arrondissement ou municipal, voire même sénateur, c'est bien ; mais devenir fonctionnaire, c'est mieux. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on a dit que le mieux était l'ennemi du bien. Ces messieurs en fournissent une preuve nouvelle.

A la Chambre, le nombre est considérable des députés qui cumulent le mandat législatif avec celui de conseiller général, de conseiller de leur commune, de maire, ou bien qui sont ministres, sous-secrétaires d'Etat, ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, professeurs, etc., etc. On n'ignore pas que les députés peuvent cumuler avec leur mandat toutes les fonctions données à l'élection ou au concours, sans préjudice de quelques autres spécialement déterminées par la loi. Il est juste d'ajouter que pour les députés, le cumul des fonctions n'entraîne pas le cumul des traitements.

Il n'en est pas de même pour le Sénat. Là, le cumul s'épanouit dans toute sa beauté. Non seulement presque toutes les incompatibilités qui existent pour les députés n'existent pas pour eux, mais ils cumulent encore les traitements comme les fonctions. Ils émarquent comme ministres, comme ambassadeurs, comme généraux, comme fonctionnaires publics en un mot, en même temps qu'en qualité de sénateurs.

Il serait intéressant de relever le chiffre des fonctionnaires agents du gouvernement qui siègent dans l'une ou l'autre Chambre. On aurait ainsi le secret de bien des votes.

Ce ne sont pas les faiseurs de lois qui semblent les plus coupables. Ce sont les Comités qui, la plupart du temps, vont choisir des fonctionnaires comme candidats, et les électeurs qui, contrairement à leurs propres intérêts, les élisent.

Il est certain que le député, par exemple, a un intérêt immédiat à conserver des fonctions électives ou autres, qui lui assurent dans sa circonscription, ou son département, une part d'influence. Il sait qu'au jour d'une réélection, il utilisera cette influence à son profit.

Les hommes — et les candidats ne font pas exception — ne sont pas des héros ; il est donc préférable de ne pas les placer dans la situation de l'âne de Buridan : je veux dire entre leur intérêt et leur devoir.

Malheureusement nous sommes tellement épris d'amour pour le fonctionnarisme et le fonctionnaire, que nous considérons comme un titre à nos suffrages ce qui devrait être un motif d'exclusion.

Et, ce qui est vrai pour la Chambre et le Sénat, l'est également pour toutes nos assemblées électives, pour nos conseils municipaux surtout.

J'ai déjà dit que le Conseil municipal de Lyon comptait parmi ses membres sept ou huit fonctionnaires salariés du Gouvernement. Dimanche, pour ne pas manquer à la tradition, les électeurs ont envoyé, à la minorité de faveur il est vrai, mais enfin ont envoyé un nouveau cumulard grossier une phalange déjà trop forte. Si on ne s'arrête pas sur cette pente, un jour ou l'autre le préfet s'imaginerait avoir convoqué ses employés et non le Conseil municipal de Lyon.

Frédéric Cournet.

DEPÊCHES DE NUIT

Par télégraphique spécial

LES JOURNAUX

Paris, 25 avril.

La *Pain* ne croit pas qu'il faille s'émouvoir des nombreuses abstentions des derniers scrutins ni en tirer des conclusions en faveur des ministères tombés ou des régimes déchu.

La *République française* dit que l'Europe ne peut pas se désintéresser des affaires de l'Egypte, ne serait-ce que pour se défendre de l'importation du choléra.

Le *XIXe Siècle* réclame l'application du Concordat contre l'archevêque de Paris qui, dans sa lettre pastorale, censure un acte de l'autorité publique.

La *Justice* demande une instruction intégrale comme étant le plus grand pas possible dans la voie du progrès social.

Le *Soleil* dit que la faute de M. Gambetta fut la même que celle de M. Thiers. L'infatuation les a perdus tous les deux, parce que dans leur manière de comprendre et de pratiquer la politique, ils ramenaient tout à leur personne.

Les *Débats*, étudiant la question de la marine, dit que si les marines de plusieurs pays, notamment de la France et de l'Italie, ont souffert, cela tient surtout au défaut de l'esprit d'association et à l'acharnement de vouloir conserver la marine à vil prix.

Le *Voltaire* croit que le cabinet du 14 novembre, tel que M. Gambetta l'avait composé, pouvait rester longtemps encore, car il était le résultat effectif de l'opinion républicaine.

Le *Parlement* se prononce contre le droit pour les conseils généraux d'émettre des vœux politiques ; il préjuge la législation actuelle, qui, si elle n'empêche pas les conseils de s'élever sur le terrain politique, du moins ne les y pousse pas.

La *République française* publie une dépêche de Berlin disant que le gouvernement prussien a envoyé au sultan, sur sa demande, quatre nouveaux officiers allemands pour la réorganisation de l'armée turque.

Le *Standard* apprend de Rome que le pape est indisposé depuis quelques jours ; son état inspire hier des inquiétudes. Il manque d'appétit et se plaint d'une grande lassitude.

CONSEIL DE CABINET

Paris, 25 avril.

Le Conseil des ministres, qui a eu lieu dans la matinée, s'est occupé du projet de mer en Afrique ; la Commission chargée d'examiner la possibilité et les moyens d'exécution sera probablement nommée jeudi.

Le Conseil s'est entretenu des dispositions du projet éventuel sur les conseils cantonaux ; il continuera d'étudier cette question.

Le ministre de l'intérieur a parlé du prochain mouvement préfectoral.

Le ministre de la guerre a annoncé son départ imminent pour visiter quelques établissements militaires.

Enfin M. Léon Say a approuvé, au point de vue financier, le projet des canaux dérivés du Rhône.

INTERNETION

Paris, 25 avril.

A L'OFFICIEL

Le *Journal officiel* annonce que M. Bobillier est promu colonel d'artillerie ; M. Perruchot, lieutenant-colonel ; MM. Prudhon et Perridon, chefs d'escadron.

M. Dron est promu lieutenant-colonel au train des équipages militaires ; MM. Casaurang, Goupil, Giffard sont promus chefs d'escadron dans la même arme.

MANIFESTATION D'ÉTUDIANTS

A la suite de l'arrestation de quatre étudiants au bal Bullier, la foule, comprenant

plus de douze cents étudiants, s'est portée, hier soir, devant la préfecture de police. Les nombreuses arrestations ont été faites. La foule s'est dispersée après les sommations.

SUPPRESSION DES SOUS-PRÉFECTURES
Le ministre de l'intérieur a fait prendre note de tous les vœux formés contre les sous-préfectures dans les séances des Conseils généraux.

RETRAITE DE M. DESPREZ
Malgré le démenti qui a été donné à la nouvelle que nous avons publiée, relativement à la retraite prochaine de M. Desprez, nous pouvons affirmer que cette retraite est certaine, et que le ministre des affaires étrangères s'occupe en ce moment de remplacer notre ambassadeur auprès du Saint-Siège.

INDEMNITÉS AUX MAIRES
Plusieurs municipalités ont adressé à la Chambre des députés, des pétitions demandant que l'on fasse une loi accordant une indemnité de déplacement à tous les maires et adjoints qui sont à chaque instant obligés d'abandonner leurs affaires pour se rendre soit dans les préfectures soit dans les sous-préfectures des départements.

LA SANTÉ DE M. LOUIS BLANC
Nous avons le regret d'apprendre que loin de s'améliorer l'état de santé de M. Louis Blanc empire ; l'honorable député est alité et ne peut recevoir personne.

TRAITÉ FRANCO ANGLAIS
Les négociations entre la France et l'Angleterre, relativement au traité de commerce, ne sont pas encore officiellement reprises, mais il résulte de divers entretiens qui ont eu lieu à ce sujet entre le ministre des affaires étrangères et lord Lyons, qu'on cherche un terrain de conciliation qui permettra la reprise très prochaine de ces négociations.

CANAL DE L'OcéAN À LA MÉDITERRANÉE
Un télégraphe de Toulouse qu'un immense pétitionnement s'organise dans toute la région Sud Ouest pour demander au gouvernement de prendre en considération le projet de création d'un canal maritime reliant l'Océan à la Méditerranée. On assure que les pétitions seront envoyées aux députés de la région avant la rentrée des Chambres.

L'AMBASSADEUR ITALIEN
Nous apprenons de bonne source que le gouvernement italien a décidé de faire choix du commandeur Nigra pour le représenter à Paris ; la nomination du nouvel ambassadeur ne tardera pas de devenir officielle.

LES VICTIMES DU DEUX DÉCEMBRE
Le comité des victimes du 2 décembre a examiné aujourd'hui les dossiers de la Drôme, de l'Ardeche et d'Oran. Il reste environ 10,000 dossiers à examiner. On croit que la commission terminera son travail en trois séances.

LES TRAITÉS DE COMMERCE
La commission sénatoriale des traités de commerce est convoquée pour vendredi, sur la demande de M. de Freycinet, afin que tous les traités puissent être votés avant le 12 mai.

LE REMPLACEMENT DU PRÉSIDENT

De la Cour d'Amiens

Paris, 25 avril.

On a annoncé que le premier président de la Cour d'Amiens venait d'être atteint d'aliénation mentale et qu'on avait dû l'enfermer dans une maison de santé ; cet événement qui met le magistrat en question dans l'impossibilité d'occuper son siège, va nécessiter l'application d'une loi peu usitée, qui a pour but de régler les formes du remplacement des magistrats quedes infirmités graves et permanentes mettent hors d'état d'exercer leurs fonctions.

Les magistrats inamovibles, en effet, ne peuvent pas être déposés de leur siège, à cause de leurs incapacités physiques ; une loi du 16 juin 1824, a établi toute une procédure minutieuse destinée à empêcher les abus de pouvoir.

Hux termes de cette loi, une commission composée du premier président, des présidents de Chambres et du doyen de la Cour de ressort auquel appartient le magistrat présumé incapable de remplir ses fonctions et chargé de décider s'il y a lieu de procéder à la vérification de l'état de santé de ce magistrat.

Dans le cas présent, le premier président étant celui auquel doit s'appliquer la vérification, sera remplacé par un autre membre de la Cour ; la commission, ainsi composée, est convoquée d'office par le premier président ou sur réquisition du procureur général, qui agit aux vérifications et doit être entendu.

Si la commission est d'avis qu'il y a lieu à la vérification de la santé, elle en réfère dans les trois jours au garde des sceaux qui décide s'il sera informé : au cas où le garde des sceaux ordonne l'information, la Cour est convoquée en assemblée générale de toutes les Chambres et délègue un ou plusieurs de ses membres pour procéder à l'information. Ceux-ci reçoivent les dépositions des médecins et les explications écrites ou verbales du magistrat en question ; l'information est communiquée au procureur général, qui requiert ce qu'il croit nécessaire.

La Cour entend le procureur général décide s'il y a lieu d'admettre à la retraite le magistrat jugé hors d'état d'exercer ses fonctions. En ce cas, le garde des sceaux fait signer par le président de la République un décret de mise à la retraite.

Telle est la procédure qui va être suivie dans le cas du premier président de la Cour d'Amiens.

La nouvelle Flotte

Paris, 25 avril.

L'avisé à roues le *Basilic*, en construction dans les chantiers de MM. Normand et Cie, au Havre, vient d'être mis à l'eau avec un plein succès ; l'avisé de flotille à roues l'*Allouette*, en construction au port de Lorient, étant arrivé à un degré d'avancement permettant de l'achever à flot, M. le ministre de la marine vient de décider que ce bâtiment serait mis à l'eau le 3 mai prochain, à la marée du matin.

Nous avons déjà annoncé la mise à l'eau prochaine des cuirassés *Foudroyant* et *Vauban* ; à ce propos, nous croyons intéressant de donner la liste des bâtiments en chantiers dans nos différents ports :

CUIRASSÉS D'ESCADRE. — *Furieux*, Cherbourg ; *Amiral-Baudin* et *Neptune*, Brest ; *Fornilabie*, *Hoche* et *Indomptable*, Lorient ; *Régis*, Bordeaux ; *Fougueux*, *Magenta* et *Calman*, Toulon, *Marceau*, La Seyne.

CUIRASSÉS DE STATIONS. — *Vauban*, Cherbourg ; *Tempête* et *Vengeur*, Brest ; *Duguesclin* et *Tonnant*, Rochefort.

CROISEURS À BATTERIE. — *Dubourdieu*, Cherbourg ; *Sfax*, Brest ; *Arctique*, Toulon.

CROISEURS À BARBETTE. — *Roland*, Cherbourg ; *Monge*, Rochefort.

ÉCLAIREURS D'ESCADRE. — *Milan*, Chantiers de la Loire.

AVISOS ET GANONNIÈRES DE STATIONS. — *Comète* et *Météore*, Cherbourg ; *Gabès*, Rochefort ; *Capricorne*, *Liou* et *Scorpion*, le Havre.

GRANDS TRANSPORTS. — *Nive*, le Havre ; *Gironde*, Bordeaux.

PETITS TRANSPORTS. — *Scorff*, Lorient ; *Bravard*, le Havre ; *Mésange*, Cherbourg ; *Goffredo*, Héron, *Eclair*, *Bombe*, *Biche* et *Chamois*, M. Clapartède, à Saint-Denis.

BÂTIMENTS TORILLEURS. — Onze du n° 54 au n° 64, dont 7 à Cherbourg et 4 à Toulon.

L'AFFAIRE GIFFARD

Paris, 25 avril.

Ainsi que je vous l'ai télégraphié hier le corps de M. Giffard a été exhumé. Voici de nouveaux détails sur cette affaire :

« Sur une plainte d'une très proche parente de M. Giffard, — sa belle sœur — le parquet a donné l'ordre à M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, de procéder à l'exhumation du corps du défunt.

« En conséquence, le cadavre a été transporté à la Morgue où l'autopsie a été faite par les soins du docteur Brouardel, qui a immédiatement fait un rapport très grave, et sur lequel nous ne pouvons insister jusqu'à présent.

« De ce rapport, il résulterait, en effet, que M. Giffard est mort à la suite de l'absorption d'un poison végétal qu'on croit être la digitaline. La question serait de savoir s'il y a eu suicide ou crime.

« M. Henry Girard, on le sait, laisse une fortune considérable ; on parle de huit à dix millions, et on ne lui connaît aucun chagrin qui put le porter à une détermination funeste.

« C'est tout ce que nous pouvons dire aujourd'hui — et l'on comprendra la réserve à laquelle nous sommes tenus. »

LES TITRES DE CAPACITÉ

Paris, 25 avril.

Le ministre vient d'adresser aux préfets, la circulaire suivante, sur l'application de la loi du 16 juin 1881, relative aux titres de capacité.

Monsieur le préfet,
J'ai été consulté sur la question de savoir si les dispositions des lois sur l'instruction primaire et notamment la loi du 16 juin 1881, relative aux titres de capacité, sont applicables aux orphelins ; l'affirmative ne saurait être douteuse ; tous les établissements quelle que soit leur dénomination et dans lesquels se trouvent des enfants, sont de véritables écoles. C'est ce qui résulte des textes formels, ainsi bien que de la jurisprudence de ces textes qu'on pourrait multiplier ; le ressort avec évidence qu'il n'a jamais été admis qu'il fut loisible à un établissement quelconque en prenant le nom d'orphelin, d'asile, d'orphelinat, de maison de colonie, de refuge ou tout autre, ou bien en se rattachant soit à un établissement hospitalier, soit à un établissement industriel, de se dérober à l'application des lois relatives à l'enseignement primaire public et privé.

Ces établissements ont sans doute un double caractère, un double rôle ; d'une part ils remplacent la famille, et à cet égard,

échappent au contrôle de l'Etat, dans la même mesure que le père de famille ou le tuteur ; mais d'autre part, ils donnent et doivent donner aux enfants en âge scolaire le minimum d'instruction primaire exigé par les lois, et à ce point de vue ils sont soumis comme toute école libre à la surveillance, à l'inspection et à toutes les dispositions qui régissent les écoles primaires. Je n'hésiterai pas à recommander à l'autorité académique d'user des droits que la loi lui confère dans un intérêt évident d'ordre public envers les directeurs ou directrices d'orphelinats, asiles, orphelins, etc., qui refuseraient de se soumettre aux prescriptions légales et devraient être déférés au tribunal correctionnel par application de l'article 29 de la loi du 15 mars 1850.

Vous voudrez bien donner des instructions dans ce sens à qui de droit.

Recevez, etc.

Jules Ferry.

Vice-Présidence de la République

Paris, 25 avril.

Parmi les députés de retour depuis peu à Paris, il circule en ce moment un bruit assez bizarre.

Plusieurs membres de la gauche auraient l'intention de demander qu'un article nouveau de la Constitution permit la nomination d'un vice-président de la République, lequel, comme aux Etats-Unis, remplacerait immédiatement en cas de décès le Président.

On a vu récemment M. Arthur succéder à M. Garfield. Ignore-t-on que cela fera du chemin, si on le reconnaît aussi praticable chez nous qu'elle est en Amérique.

CRIME DU BOULEVARD DES DAMES

Marseille, 25 avril.

Voici quelques détails complémentaires sur l'assassinat dont nous avons relaté hier les tristes péripéties :

L'individu qui a été maintenu en état d'arrestation et sur qui nous l'avons dit hier, présent de graves soupçons, a été trouvé rôdant autour de l'entrepôt Grandval dans la soirée de dimanche ; il se nomme Joseph Cesarini, est âgé de 48 ans et né en Italie.

Une perquisition opérée à son domicile par la police de sûreté a amené la découverte d'un pantalon et de divers autres effets portant des taches rougeâtres offrant une certaine analogie avec des taches de sang et d'un long couteau à lame fixe, ébréché à deux endroits et paraissant fraîchement repassé. Dans l'interrogatoire que lui a fait subir M. le chef de la sûreté, Cesarini, questionné sur l'emploi de son temps dans la soirée de samedi, a déclaré avoir soupé chez un de ses cousins, rue des Grands-Carmes, 26, mais cette allégation a été reconnue fautive. D'autre part, Cesarini a été reconstruit de grand matin par un individu qu'il déclare ne pas connaître bien que le contraire soit nettement prouvé, à un travail du quartier où il allait approprier les effets mentionnés.

Ces diverses constatations, l'agitation extrême dont a fait preuve l'accusé dans son premier interrogatoire et cette circonstance étrange : le départ précipité de deux de ses intimes camarades, Angelo et Fontana, pour l'Italie, tout en un mot, dans ces premières constatations est de nature à confirmer les graves présomptions qui pèsent sur ces trois individus.

Quoi qu'il en soit, la justice poursuit ses investigations ; des instructions ont été transmises aux autorités judiciaires italiennes pour qu'à leur arrivée en Italie les deux camarades de Cesarini soient soumis immédiatement à un scrupuleux interrogatoire.

Espérons que le jour se fera sur ce lugubre drame qui passionne à si juste titre l'opinion publique.

LA CRISE MUNICIPALE

Marseille, 25 avril.

Dans la journée d'hier, MM. Brunet et Allard, joints au maire de Marseille ; Gatta, Fabre, Baré et Maglione, conseillers municipaux, qui avaient pris l'engagement de donner leur démission de membres du conseil, le lendemain du vote, si la liste officielle présentée par la mairie triomphait, ont envoyé, chacun séparément, leur démission à M. le préfet des Bouches-du-Rhône.

Leur lettre de démission est ainsi conçue :

« Monsieur le préfet,
« J'ai l'honneur de vous donner ma démission de conseiller municipal de Marseille.
« Agréer, etc. »

(Suit la signature)

Tout fait présumer que leur exemple ne tardera pas à être suivi par quelques autres conseillers municipaux. Trois démissions sont encore certaines, et l'on peut même compter que quatre autres suivront dans un bref délai, ce qui portera à quatorze le nombre total des démissions.

RÉUNIONS PUBLIQUES A MARSEILLE

Marseille, 25 avril.

Hier, il y a eu une réunion au théâtre des Nations ; 4,000 personnes y assistaient,

M. Barne, sénateur ; MM. Peytral, Hugues, Pailletan, Laydet et Granet, députés, étaient présents.

Après la séance, qui a été très orageuse, un ordre du jour de confiance a été voté en faveur des députés qui étaient présents, et un ordre du jour de blâme contre ceux qui étaient absents a été adopté.

RÉUNION VALLETTE

Relativement à cette réunion, nous trouvons dans le *Petit Provençal* la note suivante :

« Des scènes de sauvagerie telles se sont produites hier soir à la réunion du théâtre Vallette, pour l'honneur de la démocratie et pour l'honneur de notre plume nous nous refusons absolument à les enregistrer. »

Cette leçon, nous l'espérons, sera profitable à nos députés qui écouteront, à l'avenir, les conseils des radicaux honnêtes et sincères.

ALGÉRIE & TUNISIE

Voyage de M. Cambon

Tunis, 25 avril.

M. Cambon est parti ce soir pour Zaghuan, en compagnie du commandant Goyne, de son secrétaire, M. Bompard, et de M. Charnes qui est de passage, une escorte de cavalerie l'accompagnera partout.

Il se rendra de Zaghuan à Hammamet, où l'attendra la frégate cuirassée la *Reine-Blanche* qui partira demain soir de la Goulette pour Hammamet, et de là, il se dirigera sur Sousse pour aller ensuite visiter les villes du littoral et de l'intérieur, jusqu'à Gafsa d'une part, et jusqu'à Zergir par mer.

Notre ministre se rendra ainsi compte par lui-même, de l'état de la Régence ; sa visite dans les principales villes lui permettra de voir les autorités locales, les caïds, et de les entendre afin d'avoir une idée générale du pays ; il doit être de retour dans une dizaine de jours ; la tournée sera un peu rapide, mais suffisante pour juger du pays.

Les nouvelles reçues du Sud aujourd'hui, nous apprennent que le général Jamiel se trouve maintenant au sud-est du Djebel-Chanadi entre Duiras et la mer ; cette colonne campera sur ce point et y passera probablement l'été ; nos troupes construiront des abris pour n'avoir pas à souffrir de la chaleur.

Incidents au Conseil général
Oran, 24 avril.

De graves incidents se sont produits au conseil général d'Oran.

Dans la séance de vendredi, pendant la discussion au sujet de la gare des Silos, le préfet ayant cru voir une allusion dans les paroles de M. le conseiller Bézy, l'interpella. Ce dernier répondit : « Qui se sent morveux se mouche. »

Après une vive explication, il fut convenu que l'incident se figurerait pas au procès-verbal et qu'il n'en serait plus question. Le lendemain le *Petit Fanal*, dont M. Bézy est le rédacteur en chef, le relatait.

A la séance suivante, M. le conseiller Priou proposa au conseil de se réunir en Comité secret pour juger la conduite de M. Bézy. Le conseil, malgré la vive opposition de ce dernier, qui réclamait la discussion publique, a adopté cette motion.

INSURRECTION BOSNIAQUE

Belgrade, 20 avril.

(Ce télégramme adressé au *Secolo*, de Milan, a été intercepté et n'a pu parvenir que par la poste.)

La Bosnie septentrionale est insurgée contre les Autrichiens. Une rencontre a eu lieu entre les insurgés et les troupes impériales aux environs de Srebernik.

Les impériaux auraient eu 30 morts et 100 blessés.

Avant peu l'insurrection aura gagné toute la Bosnie.

ÉTRANGER

ANGLETERRE

La Land-League

Londres, 25 avril.

Les propriétaires irlandais ne veulent accepter aucune transaction avec le gouvernement. Ils refusent de se contenter de leurs terres redevances qui leurs sont dues. Ils affirment qu'il y a en Irlande plus d'argent qu'il n'en faut pour les payer intégralement.

D'autre part, le cabinet de Berlin a engagé, d'une façon très significative, lord Granville à en finir avec l'agitation irlandaise, sous peine de déroger aux yeux de l'Europe.

Protestation de la Roumanie

Le prince Ghika a remis au gouvernement anglais la protestation de la Roumanie contre les menées de l'Autriche.

<

Leur but était de voler 200,000 dollars en argent transportés par le train. Les passagers se sont défendus et ont mis les voleurs en fuite.

ALLEMAGNE La triple alliance

Berlin, 25 avril.
Le grand-duc Vladimir, qui a vu hier l'empereur à Wiesbaden, a annoncé à Sa Majesté que l'Autriche ne s'oppose nullement au renouvellement de la triple alliance.

AUTRICHE-HONGRIE Le mouvement ouvrier

Vienne, 25 avril.
Les ouvriers en Autriche commencent à s'occuper de leurs droits.
A Brunau, capitale de la Moravie, une réunion d'ouvriers moraves et silésiens, et dans laquelle près de deux cents délégués représentatifs de 60 localités (villes et villages), a été votée une résolution qui sera distribuée parmi tous les ouvriers de Moravie et de Silésie et dont voici les demandes principales :
Suffrage universel et direct, liberté de réunion, d'association et de coalition.
Réforme du règlement industriel, mais dans un sens diamétralement opposé aux tendances d'une bonne partie de nos industriels.
Restriction du travail des femmes et suppression absolue du travail des enfants avant l'âge de 14 ans.
Séparation de l'Eglise et de l'Etat.
Abolition des impôts indirects, surtout les matières de première nécessité.
Impôts progressifs.
Remplacement de l'armée permanente par des milices.
Certes, il y a là plus d'un point qui témoigne du manque d'expérience et d'intuition politique de ceux qui l'ont formulé ; mais enfin cette résolution contient des vœux parfaitement légitimes et dont la réalisation ne serait pas d'une bien grande difficulté.

Elle est de plus, l'indice d'une activité qui prouve que, si nos industriels songent à leur manière à la sauvegarde de leurs intérêts, les ouvriers autrichiens de leur côté, commencent à s'occuper sérieusement de leur situation.

ESPAGNE

Le traité franco-espagnol

Madrid, 25 avril.
Les députés ministériels disaient dans les cercles parlementaires que le but des députés catalans, en s'opposant au traité de commerce franco-espagnol, était d'empêcher la conclusion d'un traité avec l'Angleterre et l'abaissement successif du tarif des douanes.
Les partisans de don Carlos, qui sont opposés à son abdication, tiendront, demain, une réunion à Madrid.

ITALIE

Les grèves

Mantoue, 25 avril.
Des grèves ont eu lieu dernièrement à Mantoue. Elles ont donné lieu à un procès dirigé contre des ouvriers.
Au cours des débats, le directeur de la *Gazette de Mantoue* s'étant permis d'apprécier la conduite des accusés d'une façon que ceux-ci et leurs amis jugèrent injurieuse, a été assailli dans la rue et littéralement roué de coups.

ETATS-UNIS

Immense incendie

New-York, 24 avril.
Un incendie a éclaté à Faulclair, dans l'Etat de Wisconsin. Plus de soixante édifices ont été détruits. Les pertes sont évaluées à 2 millions 1/2 de dollars.

LES AGENTS DE M. LOUIS

M. le secrétaire général pour la police devant quitter bientôt notre ville, — à la grande satisfaction de ses administrés, — nous prenons la liberté de lui recommander chaudement un descendant de Coco, de ce célèbre mémoire, le gardien de la paix 518, puisqu'il faut l'appeler par son numéro.
Voici les faits qui recommandent cet agent à l'attention et à l'avancement.
Un rassemblement considérable s'était formé hier soir, vers 9 heures, sur la place de l'Hôtel-Dieu, autour d'un passage de l'ancien infirme, sans domicile de 75 ans.

cile et sans ressources, qui venait de solliciter son admission à l'Hôtel-Dieu.

Ce malheureux ayant fait un faux pas, alors qu'il était occupé à causer avec la garde de ce passage, accrocha avec sa béquille la chaîne de montre de ce dernier.

Ce garde essaya alors d'insinuer que le pauvre homme avait tenté de lui faire sa montre. Ces paroles soulevèrent un tollé général, et un jeune homme appartenant au monde financier de notre ville, M. M..., releva comme il convenait cette allégresse stupide.

Les gardiens de la paix qui se trouvaient là se jetèrent aussitôt sur lui avec un ensemble touchant, et malgré les protestations de la Permanence, le traînèrent à la Permanence.

Le gardien de la paix 518 se signala plus particulièrement par sa violence et sa brutalité envers M. M...

Conduit à la Permanence, celui-ci expliqua au commissaire de police de service l'agression dont il avait été l'objet, et devant la déposition de vingt témoins honorables, et devant les cris de la foule qui ne cessait de protester au dehors, ce magistrat mit immédiatement M. M... en liberté.

M. Geoffroy, commandant des gardiens de la paix, a donné une gratification au n° 213, qui avait à son actif pas mal d'actes de ce genre ; nous ne doutons pas que le plus bonapartiste des policiers accorde une récompense pareille au n° 518.

CONSEIL GÉNÉRAL DU RHONE

Séance du 25 avril

PRÉSIDENCE DE M. THÉVENET

(Suite)

Devant le silence de M. Gay, M. Thévenet déclare constater que M. Gay est impuissant à faire connaître la loi dont il parle.

La discussion continue encore quelques instants sur la question de savoir si l'École pratique d'Eculluy doit appartenir à l'Etat ou au département.

MM. Debolo, Bonnot et Million prennent part à cette discussion en suite de laquelle les conclusions du rapport de M. Gay sont rejetées.

Il n'y a pas lieu de nommer une commission spéciale.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée. — Création d'une gare à la Croix-Barret. — Rapporteur M. Gay.

Acte est donné à M. le Préfet. Tribunal civil de Lyon. — Réparations. — Rapporteur, M. Bonnot.

Conclusions adoptées. Tribunal civil de Lyon. — Installation du service des délégations judiciaires. — Rapporteur, M. Bonnot. — Adoptées.

Route nationale n° 6. — Prolongement du cours de Broches. — Classement comme route départementale de la partie à abandonner. — Rapporteur, M. Bonnot. — Adoptées.

Ville de Rouen. — Erection d'une statue à Armand Carrel. — Ville de Lunéville. — Erection d'une statue à l'abbé Grégoire. — Rapporteur, M. Bousquet.

Les conclusions de la commission tendant au rejet sont adoptées. Construction d'un Hôtel de Préfecture. — Expropriation. — Décision du jury. — Rapporteur, M. Gausse. — Adopté.

Construction d'un Hôtel de Préfecture. — Prise de possession des terrains. — Traité avec les hospices. — Rapporteur, M. Gausse.

Une proposition de M. Ferrer à ce sujet est repoussée. Les conclusions de la commission sont adoptées.

Conseil supérieur des Haras. — Procès-verbal de la séance du 20 février 1882. — Rapporteur, M. Richard Vacheron.

Acte est donné à M. le Préfet. Frais de tournées du professeur départemental d'agriculture.

Propositions tendant au rejet. — Adoptées. — Casernes de gendarmerie de Lyon. — Rue Sala. — Etablissement d'une fosse à fumier. — Rapporteur, M. Richard Vacheron.

M. Gay demande à ce sujet que l'enlèvement du fumier ait lieu tous les jours.

M. Richard Vacheron répond que cela est impossible vu les traités d'adjudication. Les conclusions de la commission sont adoptées. Les observations de M. Gay sont portées au procès-verbal.

Route départementale n° 5. — Cession de pavés à la ville de Villefranche. — Rapporteur, M. Dumont-Saurier. Adopté.

Chemin de grande communication n° 20. Montmels. — Rectification. Rapporteur M. Dumont-Saurier. Adopté.

École normale de Villefranche. — Augmentation du nombre des élèves maîtres. Rapporteur, M. Dumont-Saurier. Adopté.

Routes départementales. — Etat des travaux proposés pour 1883. Rapporteur M. Debolo.

M. Gay réclame des études par les Ponts et Chaussées pour la route n° 2 de Lyon à Neuville.

Les conclusions de la commission sont adoptées ; l'amendement de M. Gay, rejeté. Construction d'un pont suspendu sur le Rhône entre Solaize et Vernaison. — Rapporteur, M. Debolo. Adopté.

École normale des institutrices. Projet. — Rapporteur, M. Debolo. Adopté.

Chemin d'intérêt commun n° 35. — Fontaines-sur-Saône. — Redressement. — Rapporteur, M. Picard. Adopté.

Liquidation des pensions de M. Volay, employé à la préfecture du Rhône, 4,106 fr. et Gagnerie, employé de service des enfants assistés, 450 fr. — Rapporteur, M. Picard. Adopté.

Chemin vicinal d'intérêt commun n° 53 de la Loire. — Prolongement sur le département du Rhône. — Rapporteur, M. Picard. Adopté.

Après l'ordre du jour, M. Fond, secrétaire passe à la lecture des vœux.

M. le Préfet dépose le dossier relatif au canal de Givors et dit que le conseil général de la Loire vient d'en rejeter la création.

Acte est donné à M. le Préfet de ce dépôt. Le dossier est renvoyé à la commission des vœux.

M. le Préfet demande ensuite que le conseil veuille bien s'occuper au plus tôt de la révision du tarif des droits d'octroi pour les villes de Lyon et Givors.

M. Gay dit qu'au moment où il faudrait supprimer les octrois, il est tout à fait inutile de s'occuper de la rectification de leurs tarifs.

Il est décidé que la discussion aura lieu à la prochaine séance.

Aujourd'hui, à deux heures, séance des commissions.

Mercredi, séance publique à une heure. La séance est levée à 4 h. 1/2.

Réunion Chavanne

Craignant le blâme qu'ils méritent, les députés opportunistes de Lyon feignent de rendre compte de leur mandat dans de petites réunions privées tout intimes auxquelles sont conviés un demi-cent d'électeurs choisis.

Le triomphe est facile, ainsi préparé. M. Chavanne, député de la 4^e circonscription de Lyon, a fait organiser pour ce soir une petite fête de famille chez M. Marchand, aux Quatre Colonnes, à Saint-Just.

Un groupe considérable d'électeurs de cette circonscription, étonnés de ne pas voir indiquer les adresses des dépositaires de lettres d'entrée, nous prient de demander à qui il doivent s'adresser pour en obtenir.

En tout cas, ils se rendront au lieu de la réunion, persuadés que M. Chavanne sera heureux de leur faciliter l'audition de sa défense.

Grève des Ouvriers Gordinniers

Nous faisons un dernier appel aux quel ques ouvriers qui travaillent encore pour la maison en grève, nous les engageons au nom de la solidité et des sentiments humanitaires, au nom de tous les travailleurs de la corporation, et dans leur propre intérêt, à ne pas rester plus longtemps séparés de nous.

Citoyens, vous faites une chose anti sociale ; sans vous, cette maison aurait déjà signé les tarifs ; à cause de vous, il nous faut encore lutter, et pour la lutte, vous n'êtes pas avec vos frères les exploités du capital, mais contre eux ; eh ! voyons, citoyens, ne vous sentez-vous pas en défaut et quand vous rencontrez un de vos camarades pouvez-vous bien lui dire que vous travaillez pour la maison en grève ?

Quand vous livrez votre travail, que vous touchez les quelques centimes que votre patron vous donne, ne dites-vous pas en vous-même : ce sont les grévistes qui sont les auteurs que nous les avons obtenus ; et pourtant, vous êtes contre eux !

Citoyens, réfléchissez, et vous viendrez à la permanence toucher votre indemnité ou prendre l'adresse des patrons qui nous demandent des ouvriers.

La commission vous offre du travail ou une indemnité, qui est de 14 francs par semaine pour les garçons, et jusqu'à 21 fr. pour les hommes mariés, selon leur famille.

Reçu du citoyen Hohl, de Genève, président du comité des travailleurs réunis, la somme de 8 fr. 20 cent.

Pour la Commission :
Le Président, J.-B. BAYET,
Le Secrétaire, CABUS.

HISTOIRE TRISTE

Un cocher de la Compagnie des Petits-Maitres, M. P..., demeurant rue de Vauban, partait faire ses treize jours, le 13 du mois courant.

Il laissait à la maison une femme et un jeune enfant de trois ans et demie ; toutes ses affections.

Jeudi dernier, il recevait une dépêche lui annonçant que son enfant était gravement indisposé.

Il arrivait en toute hâte, mais pas assez tôt cependant pour assister à ses funérailles.

Mais ce malheur n'était pas le seul qui devait atteindre ce père infortuné. — Le lendemain de son arrivée, sa femme tombée malade presque en même temps que son enfant, expirait à son tour au milieu d'atroces souffrances.

Frappé dans ses affections de père et d'époux, M. P... fut pendant quelques jours dans un état de prestation voisine de la folie.

Ces morts successives avaient douloureusement ému les voisins, et bientôt des rumeurs singulières couvrent dans le quartier.

Ces rumeurs prirent une telle consistance que l'enterrement de Mme F... fut retardé et que son corps vint d'être transporté à l'Hôtel-Dieu pour être soumis à l'autopsie.

Nous dirons demain ce que cet examen a fait connaître.

Nous ne pouvons nous faire l'écho de tous les bruits qui circulent dans le quartier à ce sujet, nous devons dire, cependant, que ces bruits tendraient à attribuer ces morts presque inexplicables, tant elles ont été subites, à un double empoisonnement produit par l'absorption d'aliments intoxiqués.

THEATRES

GRAND-THEATRE

Aujourd'hui, mercredi, 26 avril, les *Huguenots*, grand-opéra en cinq actes, de Scribe, musique de Meyerbeer, l'ouvrage n'a pas été donné depuis le mois de décembre, l'année dernière.

Nous connaissons les principaux interprètes, mais ce qui donnera un attrait de plus à cette représentation, c'est le rôle de Saint-Bris, joué par M. Bataille ; Mlle Fincen remplira le rôle de Marguerite de Valois ; Mlle Rivier reprendra le rôle du page Urbain.

Demain, les *Contes d'Hoffmann*, avec la première représentation de la *Farfadet*, opéra-comique en un acte.

THEATRE-BELLECOUR

Mardi, 2 mai, pour la réouverture, représentation du théâtre du Gymnase de Paris, *Serge Panine*, comédie en quatre actes, de M. Georges Ohnet, jouée par Mme Favart, de la Comédie française, M. Marais, M. Landrol, Mlle Jeanne Brindeau, Mlle Mary Julia et toute la troupe du théâtre du Gymnase.

Le bureau de location est ouvert tous les jours, de 10 heures du matin à 5 heures du soir.

THEATRE DELORBEUX

(Place de la Boucle)
Tous les soirs le théâtre est trop petit pour contenir la foule qui se presse pour venir assister aux représentations des célèbres prestidigitatrices, Mmes Marie et Blanche.

Mlle Cécile, dans ses jeux indiens, est applaudie à outrance.

Aujourd'hui et jours suivants, à 8 heures, brillantes soirées de physique amusante, magie moderne, illusions, jongleries japonaises, équilibre chinois, chansonnette comique, vaudeville, pantomime, scène de magnumisme.

M. Benezet voulant faire de ses représentations un spectacle populaire, a décidé qu'il ne ferait payer que moitié prix à toutes les places.

Dimanche à 2 heures, matinée enfantine.

SPECTACLES DU 26 AVRIL 1882

Grand-Théâtre
7 h. 3/4. — *Le Bouffe et le Tailleur*. Les *Contes d'Hoffmann*.

Théâtre des Célestins
7 h. 3/4. — *Les Faux bonshommes*. *L'Histoire d'un sou*.

Salle Indienne (Théâtre Bellecour)
Tous les soirs, concert.

Alcazar (Rue de Séze)
Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirée dansante de 7 heures à minuit.

Panorama de Lyon
A l'entrée du Parc de la Tête-d'Or (station des tramways) : *Le Siège de Lyon en 1793*. (Visible toute la journée.)

Une Protestation

Nous recevons d'un groupe d'habitants du quartier du Grand-Théâtre, une protestation très vive contre la façon dont la police a agi hier soir lors des réclamations qui se sont produites.

Les agents de la police dont quelques-uns en bourgeois, sont venus menacer le public de l'arrêter en masse s'il continuait à réclamer l'exécution du cahier des charges.

Ils prétendaient que c'était insulter la municipalité que de réclamer à M. Cam-pocasso de tenir les engagements qu'elle avait fixés elle-même.

Il ne faudrait pas user plusieurs fois de pareils procédés pour amener des manifestations devant lesquelles pourrait bien disparaître la direction actuelle ainsi que la municipalité.

TRIBUNAL DE COMMERCE

BANQUE DE LYON ET DE LA LOIRE

DEMANDE EN NULLITÉ DE SOCIÉTÉ
Présidence de M. Fauché ; juges assesseurs : MM. Dulac, Robin et Marthein, juges.

M. Desprez, représentant du syndicat de la faillite, plaide la nullité.

M. Droiz, avocat du barreau de Paris, prend la parole au nom de M. Savary, président du conseil d'administration de la société.

M. Genton plaide ensuite pour M. Duplay, un des administrateurs.

L'audience est suspendue à six heures et renvoyée à huit heures pour la continuation des plaidoiries.

A huit heures, l'audience est reprise.

M. Rive, aux noms de divers administrateurs, présente quelques courtes observations.

M. Dulac lui succède et prononce une longue plaidoirie.

L'audience est levée de nouveau à 11 h. 1/4 et renvoyée à aujourd'hui à 8 h. 1/2 pour entendre les divers avocats qui n'ont pu prendre la parole hier.

CHRONIQUE LOCALE

Par arrêté de M. le Préfet du Rhône, les conseils municipaux de la ville de Lyon et des communes de l'Arbresle, Condrieu, Givors, Limonest, Neuville, St-Genis-Laval, Saint-Laurent-de-Chomons, Saint-Symphorien-sur-Coise, Vaugneray, Villeurbanne-Amplepuis, Anse, Beaujeu, Belleville, Bois d'Oingt, Lamure, Monols, Thisy et Villefranche, sont convoqués en séance extraordinaire pour le dimanche 30 avril 1882, à 9 heures du matin, à l'effet d'être les maires et adjoints.

Par arrêté de M. le Préfet du Rhône, la délégation cantonale, pour le canton

de l'Arbresle, est composée ainsi qu'il suit :

MM. Pontelle, conseiller général ; Fornaton, conseiller d'arrondissement ; Tany, maire à Sain Bel ; Mangini, maire à Saint-Pierre-Lapud ; Fauché, maire à la Tour-de-Salvagay, Dubost, maire à Saint-Germain sur l'Arbresle ; Saint-Clair, médecin à l'Arbresle ; Favette, médecin à Sain Bel ; De Fogères, percepteur à l'Arbresle ; Rivière, propriétaire à l'Arbresle.

Le *Journal officiel* publie le mouvement de la population de la France pendant l'année 1880.

Dans le département du Rhône il y eut en 1880, 16,302 naissances, 1,061 morts-nés 18,160 décès et 5,679 mariages. On le voit l'excédent des décès sur les naissances a été de 1,858.

L'excédent des naissances sur les décès a été de 476 pour le département de l'Ain ; de 3,084 dans le département de la Loire ; de 3,898 dans Saône-et-Loire ; de 762 dans la Savoie ; de 1,353 dans la Haute-Savoie.

Le nombre total des naissances dans toute la France, a été, en 1880, de 920,177.

Le nombre des morts-nés, de 41,737. Le nombre des décès, de 857,897.

Le nombre des mariages, de 279,035. L'augmentation totale de la population a été de 61,840 seulement.

Malgré les instances de M. le docteur Gailleton, maire de Lyon, M. le professeur Enou, conseiller municipal de 389 électeurs (2,392 inscrits) a renoncé à représenter ses 389 fidèles. Sacrifiant cette « marque de confiance dont il sent tout le prix », M. Enou a résolu de s'offrir de nouveau aux suffrages de ses concitoyens.

Il ne veut pas en représenter moins de 425.

En conséquence les électeurs de la section seront convoqués pour procéder à un troisième tour de scrutin.

Il y a aujourd'hui quatre vingt dix ans que pour la première fois Rouget de l'Isle chantait la *Marseillaise*.

C'est le 24 avril 1792 que le maire de Strasbourg, Dietrich, ayant réuni à dîner quelques officiers, demandait à Rouget de l'Isle de faire un chant patriotique.

Excité par ses amis, et plein de la fièvre des événements, Rouget de l'Isle, à peine rentré chez lui, se met au travail ; il compose son chant la nuit même, et le 25 au matin, sans avoir dormi, il court chez un officier de ses amis, et lui dit :

« La proposition de Dietrich m'a empêché de dormir ; j'ai employé la nuit à essayer une ébauche de ce chant de guerre, même de le mettre en musique ; lis et dis moi ce que tu en penses. »

Et, raconte l'officier Marcelet : « Je lus avec admiration, et j'entendis avec enthousiasme le chant de guerre tel qu'il existe aujourd'hui. »

Le soir, Rouget de l'Isle chantait son hymne chez Dietrich.

Anciens élèves de La Martinière
La société invite tous les anciens élèves à assister à la causerie que fera M. Marius Moyret, chimiste, ingénieur civil, sur les combustibles fossiles, jeudi prochain, 27 avril, à 8 heures précises du soir, dans une des salles de l'école La Martinière.

M. Moyret étudiera les combustibles au triple point de vue de leur origine, de leur composition et de leur avenir.

Le président, Le secrétaire général, E. FERRAND, J. MERMET.

Le nommé Antoine Gelot, jeune homme de dix-sept ans, a disparu avant-hier de chez son patron, M. Bochart, boucher, Grande-Rue d'Oullins, 50, et n'a pas reparu.

On se perd en conjectures sur les motifs de sa subite disparition.

Voici son signalement : Taille élevée ; cheveux et sourcils bruns ; front découvert ; bouche moyenne et visage ovale. Il est vêtu d'un paletot marron, d'un pantalon noir et chaussé de bottines.

— Vous êtes toujours le même, monsieur Blaireau, répliqua Sosthène avec un faux sourire.

— On ne change guère à mon âge, dit Blaireau. Je ne peux plus me défaire de mes défauts. Du reste, monsieur de Perny, sous ce rapport vous me ressembliez un peu.

— Que voulez-vous dire ?

— Rien. Je n'ai nullement l'intention de vous être désagréable.

— Jevous comprends, monsieur Blaireau. Eh bien, pour répondre à votre question de tout à l'heure, je n'ai que ceci à vous dire : vous pouvez me parler franchement.

— A la bonne heure, cela me met à mon aise.

— D'ailleurs, ajouta Sosthène, nous aurions tort de nous gêner entre nous. Blaireau attacha ses petits yeux brillants sur Sosthène.

— Je ne peux pas vous dire, reprit-il, quelle est exactement aujourd'hui votre position, je n'en sais pas si long ; mais je puis affirmer que la vie que vous menez depuis quelques années est celle d'un véritable fou.

Sosthène se mordit les lèvres.

— Vous aviez mieux à faire, cher monsieur, beaucoup mieux.

— Ah ! vous ne savez pas, vous ne pouvez pas savoir que c'est la colère, la rage, qui m'ont jeté dans cette existence atroce.

— La colère est un mauvais conseiller. Vous étiez admirablement bien dans la maison de votre beau frère, vous y aviez une position superbe. Pourquoi ne l'avez-vous pas conservée ?

— Vous ignorez ce qui s'est passé, je le vois. Eh bien, ma sœur, la marquise de Coulange, nous a chassés, ma mère et moi.

— En effet, on ne m'avait pas dit cela ; mais je l'avais deviné. Voyons, est-ce que vous ne vous attendiez pas à cela ?

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS

LES DEUX MERS

PAR
Emile RICHENOURS

TROISIÈME PARTIE

L'AGENT DE POLICE

(Suite.)

— L'imbécile ! murmura-t-il sourdement quand il eut fini de lire, s'être laissé prendre, si bêtement !... Il est crâne tout de même, il a tenu ferme, il n'a rien dit, les curieux n'ont pu le faire parler. Personne de compromis... C'est égal, c'est raide, dix ans de travaux forcés ! C'est fâcheux, il marchait si bien... Intelligence, hardiesse, audace, discrétion, coup d'œil juste, activité dévorante, il avait des qualités que je ne retrouverai jamais dans un autre.

Ah ! s'il n'avait pas eu un goût si prononcé pour le petit verre ! C'était là son grand défaut, son unique défaut. Hé, hé, on est toujours puni par où l'on a péché... S'il n'eût pas été ivre, il ne se serait pas laissé piécer comme un maïs par un homme de la rouille.

Dix ans, dix ans, c'est long, continua-t-il ; il aura le temps de se corriger de son ivrognerie.

C'est ainsi que Blaireau, qui était certainement très contrarié, s'apitoyait sur le sort de son ami Gargasse, après avoir fait son éloge.

L'article de journal qu'il venait de lire était le compte rendu d'une affaire qui avait été jugée la veille par la cour d'assises de la Seine. Et cette affaire n'était autre que le procès criminel de Gargasse, lequel avait été mis entre les mains de la justice par l'agent de police Morlot.

Il y a souvent, entre les plus vifs coquins, un grand sentiment de solidarité et de fraternité. Gargasse en fournissait la preuve. A toutes les questions qu'on lui avait adressées au sujet de ses complices ou associés, il avait répondu par un silence obstiné. Etait-il lié par un serment ou rendu muet par la promesse d'une récompense après sa libération ? C'est possible. Quoiqu'il en soit, il n'avait fait aucune révélation, ne voulant inquiéter ni compromettre ses complices, voleurs et recéleurs, qui participaient plus ou moins directement aux opérations ténébreuses de Blaireau, son ami et son patron.

Ce dernier n'était pas sans reconnaître la valeur de ce dévouement ; mais il s'en appliquait à lui-même tout le mérite.

En effet, il était convaincu que si Gargasse s

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

Capital : 200 Millions

Réserves : 80 Millions

SIEGE SOCIAL A LYON

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie

en ce moment

5 %	aux bons à échéance, à	2 ans
4 %	id.	18 mois
3 %	id.	1 an
2 1/2 %	id.	6 mois
2 %	id.	3 mois
1 %	à l'argent remboursable à VUE	

Mettre les remèdes à la portée de toutes les bourses en se contentant d'un bénéfice modeste, ne livrer que des médicaments de premier choix, toujours frais, étant soigneusement renouvelés, telle est l'œuvre philanthropique qu'a entreprise la Grande Pharmacie des Brotteaux. On peut dire que le succès a dépassé ses espérances.

Merveilleusement organisée, possédant un vaste laboratoire hors barrières (rue du Midi, aux Charpennes), la Grande Pharmacie des Brotteaux remplit avec le plus grand soin les ordonnances de MM. les médecins et avec un rabais de 30 pour cent sur les prix ordinaires. Une très forte remise est faite sur les spécialités.

Tous les produits sont vendus 30 0/0 au-dessous du tarif ordinaire. Voici un aperçu du prix courant qui sera envoyé gratis et franco à toute personne qui en fera la demande.

Liquore de Goudron, 1 fr. 25 le flacon. — **Extrait de Quina fluide** pour préparer soi-même instantanément le Quina, 1 fr. le flacon. — **Huile de foie de Morue** (importation directe), depuis 2 francs 25 le litre. — **Sirap d'écorce d'orange amère**, 3 fr. 20 le litre, 1 fr. 75 le demi-litre. — **Vins de Quina, Malaga, Madère**, etc., à 2 fr., 3 fr. et 4 fr. 50 le litre (se vendent aussi par demi litre).

Envoi franco en province. — Bien prendre l'adresse, 82, avenue de Saxe, et 25, rue Cuvier, Lyon.

LANGUE ANGLAISE

M. MOLL, Professeur
LYON rue d'Algérie, 20 — 31^e Année.

Dépuratif du sang et des humeurs. Sirap de Bochet du Serpont de Lyon, 22, rue Lanterne.

CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 120 millions de francs

Siège social, 16, rue Le Peletier, Paris

Les bureaux de la succursale du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS, à LYON, sont transférés

Rue de la République, 19

Angle de la rue de la Bourse

BUREAUX AUXILIAIRES :

A. Boulevard de la Croix-Rouge, 159.

B. Place du Pont, 3, Guillotière.

VERITABLE

EAU DE BOTOT

Unique Dentifrice approuvé par

L'ACADÉMIE DE MEDECINE DE PARIS

POUDRE de BOTOT

Dentifrice au Quinquina

ENTREPOT A PARIS : 229, RUE S-MOROT
Dépôt : 18, boulevard des Italiens et chez les principaux commerçants.

SOCIÉTÉ STÉPHANOISE

DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS

St-Etienne, rue de Foy, 3

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

— Ouvertures de comptes de chèques à disposition. — Délivrance de bons à échéance. — Ouvertures de comptes courants. — Paiement et encaissement des effets de commerce. — Délivrance de lettres de crédit. — Avances sur titres. — Dépôts de titres, encaissement de coupons, versements sur appel de fonds, souscriptions.

Ordres de Bourse.

Service spécial pour la Caisse de Réserve.

MALADIES SECRÈTES

Guérison rapide par le ROB SAVARESI

— S'adresser à la pharmacie rue Vieille-Monnaie, 19, Lyon, seul dépôt, et par correspondance.

Éviter les Contrefaçons

CHOCOLAT

MENIER

Exiger le véritable nom

L'ÉCHO VINICOLE

Organe de la production et du commerce des Vins

PARAISANT A LYON, LE DIMANCHE

Ce journal se recommande au commerce des vins et spiritueux par l'exactitude et l'importance des renseignements qu'il publie chaque semaine de tous les principaux centres viticoles.

Prix de l'abonnement : 10 fr. par an.

Adressez les demandes d'abonnement à M. A. GODARD, administrateur-gérant, quai de la Guillotière, 6, et rue de Bonnel, 2, à Lyon.

MAISON D'ACCOUCHEMENT

TENU PAR

M^{me} V^e YVERNAT

2, rue Vieux-Rempart (St-Georges) angle de la rue du Docteur, Lyon

Fondée pour les Dames enceintes

Chambres indépendantes

Soins intelligents et discrétion

Consultations

Prix Modérés

Connait l'Allemand

CALORIFÈRES AMÉRICAINS

RATHBONE SARD & C^o

Agence et magasin de vente :

31 - rue Franklin - 31

LYON

LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles & Marchés

Donnant le cours des Grains, Farines, Vins, Spiritueux, Sucre, Café, Huiles et Produits divers.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Meuniers, Grainetiers, Boulangers et Marchands, sur

LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon

Le Samedi et le Dimanche

Il donne le cours exact des Blés, Farines et autres céréales de tous les pays.

Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'étranger, dont il publie dans chacun de ses numéros un compte-rendu.

Toutes les informations du Courrier du Commerce sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.

On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle du quai de la Guillotière, Lyon.

Le Directeur-Gérant, TONY LOUÏ

Imprimerie du Courrier du Commerce, 1, rue de la République, 1.

GUÉRISON RADICALE et en peu de jours des maladies récentes ou anciennes par les **Capsules Quet**. Traitement facile à suivre en secret, même en voyage. — **Injection Quet**, hygiénique, préservative et infallible dans les cas anciens. S'adresser à Lyon, à la pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5.

INJECTION BARRAJA

Maladies infectieuses

Seule et unique au monde guérissant les maladies secrètes les plus invétérées. — Prix, 4 fr. Coura Lafayette, 14, Lyon

M^{lle} CHEVALLIER

Sage-Femme de 1^{re} Classe

tient des pensionnaires, rue de l'Aspre-Sec, 31, au 1^{er}.

ON DEMANDE

à acheter un cheval de 6 à 7 ans, bai-brun ou cerise, taille 1m70.

Adresser les offres à l'Agence V. Fournier, 14, rue Confort, sous le n° 3022.

Belle Écriture cursive

Nouvelle méthode perfectionnée. Trois mois suffisent pour enseigner l'écriture à une personne qui n'a jamais tenu la plume.

Réforme complète en moins de deux mois de l'écriture la plus mauvaise.

LEÇONS A DOMICILE

à 2 fr. le cachet

S'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, s. n° 2929.

A VENDRE

ou à louer

BELLE PROPRIÉTÉ

CLOSE DE MURS

Comprenant Prê, Jardin, Vigne et Maison d'un étage

à vendre à bas prix

S'adresser à M. BENOÏT, au Gour.

HORMANN Avenue par les cartes, Vauxban, 51

Une Maison qui attire en ce moment l'attention de TOUT LYON

Et des Départements environnants

est la **GRANDE PHARMACIE SAINT-ANTOINE** qui, en quelques mois seulement, a su gagner l'estime et la confiance de toute la ville et y a pris le premier rang. Ce véritable succès n'est certainement dû qu'à la bonne tenue de cette maison, à la confection consciencieuse des préparations et à l'empressement du personnel à servir vite et bien les nombreux clients qui, à certaines heures, envahissent littéralement cet établissement sans rival. Toutes les ordonnances préparées sous la surveillance assidue de M. Patrus ROCHAT, pharmacien de la Faculté de médecine et de pharmacie de Lyon, et propriétaire de cette maison, sont garanties et vendues avec une différence de près de moitié avec les autres pharmacies. Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à lui accorder toute leur confiance. Eau d'Hunyadi Janos 0,60 c. la bouteille. Fer Bravais, 3 fr. 50 le grand flacon. Tous les thés purgatifs à 0,90 c. la boîte. Rabais importants sur toutes les spécialités et toutes les eaux minérales. 24, rue Mercière et rue Dubois, 3 (près le quai Saint-Antoine).

GRANDE PHARMACIE SAINT-ANTOINE

AU SOUVENIR DE BÉRANGER

47, Rue de la République (en face de la Maison des Deux Passages)

CHOIX CONSIDÉRABLE DE VÊTEMENTS D'ENFANTS

Depuis 5 francs

PASTILLES INDIENNES DU DOCTEUR WILSON

souveraines contre la grippe, la toux opiniâtre, convulsive ou quinteuse, la coqueluche, le catarrhe pulmonaire, les bronchites aiguës ou chroniques, la pleurésie et les affections du larynx.

Dépôt général : pharmacie Léon BERTRAND, 55, place de la République. Détail : Pharmacie Saint-Pothin, rue Bugaud, 21; pharmacie Bussat, rue Saint-Alexandre, à Saint-Just; pharmacie Boyssonnet, cours de Broches; pharmacie Centrale; pharm. Vial, à Vaise.

À GRENOBLE : Pharmacie Chatrouse et Marcel; à Saint-Etienne, pharmacie Seigle, rue du Foy, 4.

AU MYOSOTIS

Grande-rue de Vaise, 28

Grand choix de nouveaux modèles pour parures de mariées, robes, couronnes pour première communion.

Détail au prix du gros

20 Centimes le rouleau et au-dessus; grande concurrence de papiers peints

Nouveaux arrivages de marchandises pour 1893, à des prix inconnus. Ma-

gasin-rue Hippolyte-Flandrin, 19, près rue d'Algérie. Envoi de cartes échantillons sur demande au dehors. Avis à MM. les entrepreneurs en bâtiments et propriétaires. Gros et DÉTAIL.

CHAPELLERIE

Maison RIVIER GROSSE

Fondée en 1842

41, rue Centrale, et rue de l'Hôtel de Ville, 20

Prix Fixes

F^r DIEN, Tailleur

7, Rue Morier, 7

Tailleur à la Française

Réparations en tous genres

TRAMWAYS & OMNIBUS DE LYON

Atelage dans les diverses Voitures, Bureau et Schoppes de la Compagnie

S'adresser, pour traiter, à l'Agence de Publicité F. FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

TOPIQUE BERTRAND AINÉ

Le seul ayant été breveté et dont la vente a été permise par arrêt de la Cour de cassation du 8 juillet 1884. — Quarante ans de succès. — INFAILLIBLE contre les douleurs rhumatismales, les névralgies, sciatiques, congestions cérébrales, ophtalmies, douleurs de reins, fluxions de poitrine, pleurésies, toux rebelles, etc. Peu de maladies ne reposent un soulagement immédiat par son application. — Prix suivant grandeur, de 50 cent. à 3 fr. — Se vend à LYON, chez l'inventeur, place Bellecour, 21. (France par timbres en mandat).

AVIS. — Se méfier des imitations, exiger comme garantie la signature BERTRAND AINÉ, et l'usine et-centre. — SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES.

AMER PICON

M. Cl. Favrot, négociant, 8, rue Suchet, à Lyon, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il est toujours l'unique dépositaire de l'Amer Picon pour Lyon et le département du Rhône, et que nul autre que lui ne peut se présenter comme agent ou dépositaire de la maison A. PICON.

MAISON PELLERIN-BARDIN

LYON - 41, Cours Morand - LYON

SPÉCIALITÉ

DE

COSTUMES D'ENFANTS

Conseils et exécution de Broderies.

LINGERIE CONFECTIONNÉE

Yvesseaux & Layettes

AGENCE DE PUBLICITE V^e FOURNIER

SUCCURSALE SAINT-ETIENNE 6, rue St-Catherine

CORRESPONDANT DE L'AGENCE NAVAS

LYON - 14, Rue Confort - LYON

SUCCURSALE GRENOBLE Passage Teintiers

Les Annonces & Réclames des Journaux ci-dessous sont reçues

exclusivement à l'Agence

Lyon : Progrès - Salut public - Décentralisation - Petit Lyonnais - Lyon-Républicain - Nouvelliste - République du Rhône - Réveil Lyonnais - Renaissance - Melior - Moniteur des soies - Bulletin du Moniteur des Soies - Courrier du Commerce - Echo vinicole - Lyon horticole - Gazette agricole - Monde agricole - Journal de Médecine vétérinaire et de Zootechnie - Construction Lyonnaise.

Saint-Etienne : Mémorial de la Loire. - Moniteur de la Loire. - Journal de Saint-Etienne. - Le Petit Stéphanois.

Rouanne : Avenir Rouannais.

Grenoble : Impartial des Alpes. - Courrier du Dauphiné. - Petit Dauphinois.

Vienna : Journal de Vienna.

Bourges : Indicateur.

Sont reçues aux mêmes Bureaux les Annonces pour tous les Journaux français et étrangers

Agents exclusifs des principaux journaux avisés pour la France, l'Est et le Midi de la France

MAISON DE LA BELLE JARDINIÈRE

DIE PARIS

Succursale à LYON, rue Saint-Pierre, 25

PRÈS DES TERREAUX

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

POUR HOMMES

JEUNES GENS & ENFANTS

Paris Lyon